



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

ARRETE DE FERMETURE DU CIMETIERE COMMUNAL

N° : 25 04 12

DATE D’AFFICHAGE : 11 AVR. 2025

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles R.2223-5,

VU le règlement du cimetière adopté par délibération du conseil municipal du 8 mars 2010,

Attendu qu’il convient d’entreprendre, dans le cimetière municipal, des travaux de reprise de concessions temporaires échues non renouvelées.

ARRETE

ARTICLE 1er : Le cimetière communal sera fermé au public et en totalité du 22 au 25 avril 2025, de 8h à 14h, afin de permettre à l’entreprise de Pompes Funèbres Roc’Eclerc de procéder aux travaux de reprise de concessions temporaires échues non renouvelées et de reprise de concessions perpétuelles abandonnées. Il rouvrira dès achèvement des travaux et au plus tard le 25 avril à 14h.

ARTICLE 2 : Les concessions temporaires concernées par ces reprises sont les suivantes :

Au nouveau cimetière :

N° de concession	Noms des défunts
Enfeus 1 – case 34	BRETEAU Marie-Claudie, BRETEAU Marcel, LONGUET Jacques
Enfeus 1 – case 54	HÉLIOT Elisabeth
Enfeus 2 – case 15	REBOUT Madeleine
Enfeus 3 – case 57	ENSUQUE Marcelle, ENSUQUE Louis
Enfeus 3 – case 60	LUPI Laurent
Enfeus 3 – case 61	GRANDGEORGE Pierre
Enfeus 3 – case 63	NIEL Germaine
Enfeus 3 – case 64	NIEL Léon
Enfeus 4 – case 28	MESSANA Salvatore
Enfeus 4 – case 53	GHU Giovanni
Allée Anémones - case 26	ORSUCCI Améric
Allée Campanules – case 38	VIGNES Claudine
Allée Campanules – caveau 8	DESFORGES André, DESFORGES Marie



ARTICLE 3 : Les concessions perpétuelles concernées par ces reprises sont les suivantes :

Au nouveau cimetière :

N° de concession	Noms des défunts
Caveau 404	TRISTAM Frances Emily, TRISTAM Francis Thomas, VAN NIEUWKIRK Gerrit, VAN NIEUWKIRK Nelly
Caveau 415	CIOFI Torello, CIOFI Romolo, CIOFI Torella, CIOFI Agnès, CIOFI Albert
Caveau 417	BERRY Richard
Caveau 422	TROSSEVIN Délice Andrée, TROSSEVIN Louis
Caveau 509	COOKE-COLLIS Annie
Caveau 534	PAPAZIAN Georges, KOVALENKO Boris, KOVALENKO Ellen

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie et à la porte du cimetière,

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Chef de la police municipale, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Beaulieu-sur-Mer et Monsieur le Responsable des Services Extérieurs.

Article 6 : Le présent arrêté Municipal peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Beaulieu-sur-Mer, le 11 AVR. 2025

Le Maire,
Roger ROUX

